

# Communiqué : bizutages à Clermont-Ferrand, assez de discriminations !

Ce jeudi 28 septembre avait lieu, place de Jaude à Clermont-Ferrand, un rassemblement en faveur de l'IVG libre et gratuit, dans le cadre de la journée internationale de lutte pour le droit à l'avortement, en France et partout dans le monde. Nous étions présent·es parmi des syndicats, collectifs, partis, organisations et personnes sans étiquette, afin de revendiquer haut et fort notre attachement à un droit inconditionnel à l'avortement pour toutes les personnes qui en auraient le besoin ou la nécessité.

En marge de notre rassemblement, ailleurs sur la place, avait lieu un tout autre événement, un moment « d'intégration » des étudiant·e·s nouvellement arrivé·e·s en formation de chirurgie dentaire, moment traditionnellement connu sous le nom de « bizutage<sup>1</sup> », où est souvent laissé libre cours à tout une imagerie sexiste, raciste, homophobe... sous couvert d'un pseudo-humour potache. Ce rassemblement n'y a pas fait exception, puisque, entre autres « joyeusetés », une personne portait, scotchée dans son dos, une affichette portant la mention « team beurettes » — ce dernier mot revêtant notamment une connotation à la fois sexiste et raciste<sup>2</sup>, le comble de l'intolérable. Des militant·e·s de l'UNEF Auvergne ont alors pris une photo de cette pancarte (dans le strict respect de l'anonymat et du droit à l'image, car la personne en question n'était pas reconnaissable puisque de dos), et l'ont publiée sur leurs réseaux sociaux, en prenant soin de condamner l'emploi de ce terme et la violence qui en découle pour les personnes concernées.

Mais c'est là qu'intervient le plus sordide : l'UNEF Auvergne a alors subi sur les réseaux sociaux une vaste opération de harcèlement collectif de la part de nombreux·ses étudiant·e·s, avec près de 600 commentaires postés sur Facebook, allant droit dans le sens du message initialement dénoncé, assumant des positions racistes et sexistes, se solidarisant avec ledit message, et allant même jusqu'à des menaces de viol ou de mort — toujours en prétextant une forme d'humour (probablement celle de relayer des positions oppressives qui n'ont déjà que trop cours dans notre société, l'enseignement supérieur n'y faisant pas exception).

Solidaires étudiant·e·s Clermont Auvergne tient à signifier son soutien à la critique formulée par l'UNEF Auvergne, à l'UNEF Auvergne elle-même, qui, preuve en sont les commentaires qu'elle a reçus, faisait mouche, et à remercier également l'AECDCF pour sa condamnation de l'événement.

Nous tenons également à rappeler notre soutien inconditionnel à toutes les luttes, parmi lesquelles les luttes féministes et antiracistes, et plus encore à celles relevant des deux. Nous défendons radicalement, sans concession aucune, le combat de toutes les formes d'oppressions, dont la priorité doit être laissée aux personnes concernées : place doit être faite à l'auto-organisation !

Le raisonnement qui est le nôtre est qu'aucune lutte n'est subordonnée aux autres. Les oppressions, qu'elles soient capitalistes, racistes, sexistes, hétéronormatives ou transphobes, font souffrir sans distinction ceux qui en subissent une ou plusieurs, et donc favorisent en particulier ceux qui se trouvent dans une position dominante. La conséquence de ces dynamiques est qu'il est contre-productif de dissocier les luttes, et néfaste de les hiérarchiser au sein de nos mouvements : nous ne devons pas y reproduire les oppressions de l'extérieur.

## Notre mouvement social sera inclusif, ou ne sera pas !

Convergence des buts, convergence des luttes !

Solidaires étudiant·e·s Clermont Auvergne  
[sudetudiant63@gmail.com](mailto:sudetudiant63@gmail.com)

<sup>1</sup> Pour rappel, les opérations de « bizutage », qu'elles soient ou non accompagnées de propos ou comportements racistes, sexistes ou homophobes, sont proscrites par les articles 225-16-1 à 225-16-3 du Code pénal, et les personnes responsables de ce genre d'événements encourgent jusqu'à un an d'emprisonnement et 15.000€ d'amende. Par ailleurs, au terme de l'article 121-3 du même Code pénal, la responsabilité de l'établissement d'enseignement supérieur peut être engagée sur ces événements si ledit établissement n'a pas pris en amont les mesures nécessaires pour parer à ces événements.

<sup>2</sup> Ce terme, à l'origine issu de « beur », la forme verlan signifiant « arabe », a évolué depuis les années 1980, passant d'une « simple » appellation péjorative envers les femmes issues de l'immigration des anciennes colonies françaises, à une catégorisation à caractère pornographique, sexualisant et dégradant. Pour une analyse plus détaillée de l'évolution de ce terme, lire cet article du site « Les mots sont importants » : <http://lmsi.net/Genealogie-de-la-Beurette>